

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADATRE

"Iteka nIjambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°262 DU 19 AU 25 AVRIL 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 1 victime de VSBG, 3 personnes enlevées, 2 personnes torturées et 15 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 mineurs tués et 6 femmes arrêtées arbitrairement.

Des policiers, des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres qui continue à se manifester.

Ce bulletin a répertorié aussi des cas de violations à l'endroit des membres du parti CNL dont 1 cas d'enlèvement, 1 cas de torture et 2 cas d'arrestations arbitraires.

Ce bulletin revient aussi sur des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires dont des violences faites aux enfants.

LES GRANDS TITRES

- I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLI-TIQUES
- II. DE LA JUSTICE
- III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS
- IV. DE LA GOUVERNANCE
- V. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLI- TIQUES	
I.1. DU DROIT A LA VIE	
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE 3	
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES	
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	
I.3.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	
II. DE LA JUSTICE	
III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 5	
IV. DE LA GOUVERNANCE	
V. DES FAITS SECURITAIRES 6	
V.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	
V.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS 6	
V.3.AUTRES FAITS SECURITAIRES	
VI. CONCLUSION8	

SIGLES ET ABREVIATIONS

BDS : Bureau du District Sanitaire

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la démo-

cratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

CNTB : Commission Nationale, Terres et Autres Biens

COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédits

ECOFO : Ecole Fondamentale

PJ : Police Judiciaire

SNR : Service National de Renseignement

VSBG : Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET **POLITIQUES**

I.1. DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune Buganda, province Cibitoke

du poste de police de la commune Buganda, propar des Imbonerakure sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda. Selon des sources sur place, c'était lors des travaux communautaires à la 3^{ème} transversale Gasenyi que cet administrateur a ordonné aux Imbonerakure de tracer un canal d'évacuation d'eau de pluie dans une parcelle d'Eliazard Nahimana et celui s'y est oppo- juste à l'arrivée. sé en disant que c'est de l'injustice. Cette autorité a

alors intimé l'ordre à ces Imbonerakure de l'arrêter et de le conduire au cachot en lui reprochant d'être En date du 22 avril 2021, vers 16 heures, au cachot contre les travaux du Gouvernement. Ce vieil homme a été battu par ces Imbonerakure jusqu'à vince Cibitoke, Eliazard Nahimana alias Combo, perdre connaissance. Selon les mêmes sources, un âgé de 76 ans, résidant sur la 3 ème transversale Gase- policier qui était à la garde de cachot a alerté l'adminyi, de la même commune, est mort après être arrêté nistrateur que cette victime ne pouvait pas être mis au cachot car elle était dans un état critique mais l'administrateur l'a forcé de le mettre au cachot. Vers 15 heures, suite aux cris des codétenus alertant la détérioration de la santé de la victime, l'administrateur a autorisé de faire sortir la victime et la conduire à l'hôpital privé de Buganda où elle est morte

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Rutana

En date du 20 avril 2021, dans un boisement, près d'une route menant à la zone Gitaba, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, V.N., âgée de 13 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Mwanzwe, a été violée par Prosper Irambona, enseignant à cette même école. Selon des

sources sur place, la victime a crié au secours et a été secourue par des passants. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS de Gitaba pour y bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit par des policiers, au cachot du poste de police de Rutana.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un membre du parti CNDD-FDD torturé en com- Un membre du parti CNL torturé en commune Gimune Bugenyuzi, province Karuzi

line Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, un nommé Niyongabo, âgé de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par des Imbonerakure dont Asmani Ngendakumana et Bukuru, résidants sur cette colline. Selon des sources sur place, la victime venait d'un bar de cette colline où elle partageait une bière avec Emmanuella, épouse de son petit frère Habiyambere et rentrait chez elle sur la les mêmes sources, des Imbonerakure en patrouille sont intervenus et ont tabassé Niyongabo à l'aide des bâtons en le blessant sur le dos et les jambes. Niyongabo est allé au CDS Bugenyuzi pour se faire soigner. Vers 13 heures, les chefs des deux collines ont accusé Niyongabo de tentative de viol et lui ont infligé une amende de 50 000 fbu qu'il a payé le des soins médicaux. même jour après avoir hypothéqué son vélo.

haro, province Rutana

En date du 19 avril 2021, vers 23 heures, sur la col- En date du 19 avril 2021, vers 16 heures, dans un bar de la colline Nkurye, commune Giharo, province Rutana, Lionel Habonimana, membre du parti CNL, résidant sur la colline Murembera, a été attaqué et tabassé par des Imbonerakure dont Athanase Bigirimana, directeur du Lycée Communal de Giharo. Selon des sources sur place, la victime a été conduite dans un endroit communément appelé "mu colline Muyange. Arrivée au centre de négoce ap- gitara kwa patiri" c'est-à-dire, boisement de la papelé « Ku Ncanyi », Emmanuella a crié au secours roisse où elle a été blessée à l'aide de trois clous en disant que Niyongabo tentait de la violer. Selon dont deux au niveau du pied et l'autre au niveau du gros orteil qui a été fracturé, en l'accusant de composer des chansons pour parti CNL lors des réunions. Selon les mêmes sources, cette victime a été secourue par des passants qui ont entendu des cris de la victime et l'ont conduite au CDS Giharo pour

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Deux personnes enlevées en commune Mugamba, Un membre du parti CNL enlevé en commune province Bururi

commune Mugamba, province Bururi, Bobo, originaire de la colline Mugendo-Ruko, zone Nyagasasa et Musokuru, originaire de la colline Gakaranka, zone Kivumu, tous conducteurs de taxi-moto, de la même commune, ont été arrêtés sans mandats et conduits vers un lieu inconnu par des agents du SNR. Selon des sources sur place, des agents du SNR à bord de deux véhicules pick-up sont arrivés au centre Nyagasasa aux environs de 17 heures 45 min et ont intimé l'ordre aux personnes qui partageaient un verre de bière devant un bistrot d'un certain Didace alias Ntakinya d'entrer à l'intérieur du cabaret et tout le monde a exécuté l'ordre. Selon les mêmes sources, un de ces véhicules a pris la direction de Matana et l'autre vers Bujumbura. Le motif de leur arrestation n'a été pas connu.

Bukemba, province Rutana

En date du 19 avril 2021, au centre Nyagasasa, En date du 24 avril 2021, près de l'Agence de transport Memento, dans la localité de Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Rémy Hatungimana, membre du parti CNL, conseiller communal de Giharo, résidant sur la colline et zone Muzye, de la commune Giharo, a été arrêté par des policiers et conduit vers un endroit inconnu. Selon des sources sur place, ces policiers lui ont dépouillé de son téléphone portable et l'ont menotté. Selon les mêmes sources, Rémy a été accusé de recrutement des rebelles.

> Deux personnes enlevées en commune Mugamba, province Bururi

Un membre du parti CNL enlevé en commune Bukemba, province Rutana

I.3.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mu- Kwizera ont été arrêtés par des policiers. En date du timbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2021 indique qu'en date du 17 avril 2021, vers le matin, sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Samson Kigingi, membre du parti CNL, cultivateur, a été arrêté par des policiers et embarqué dans un véhicule du prénommé Marcel, Commissaire communal de police à Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Samson a été conduit dans un des cachots du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Selon les mêmes sources, le mobile de son arrestation n'a pas été communiqué.

mune Rusaka, province Mwaro

En dates du 17 au 22 avril 2021, Dorine et son époux Donatien Bihumugani, membre du parti CNL ainsi que leur enfant de trois ans; Isidonie et son époux Muyango, Estella et son époux Epitace Kwizera, propriétaire du cabaret attaqué, Sabine propriétaire d'un cabaret proche du lieu du drame, Jeanne, épouse de Mélichior et l'épouse d'un gérant de la COOPEC, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, en date du 17 avril 2021, Isidonie et Estella épouse d'Epitace

18 avril 2021, Donatien Bihumugani, Dorine, sa femme et son enfant de 3 ans, ont été arrêtés par des policiers. En date du 21 avril 2021, Sabine a été arrêtée et conduite au SNR à Bujumbura Mairie pour avoir dit que la police a arrêté des innocents. A cette même date, ont été arrêtées aussi Jeanne et une femme d'un gérant de la COOPEC Rusaka pour aller expliquer pourquoi elles sont entrées dans ce cabaret et n'ont pas pris quelque chose et à 4 minutes de leur départ l'attaque est survenue. Selon les mêmes sources, en date du 22 avril 2021, Estella, Cabaretière de la deuxième porte à coté du lieu du drame, a été arrêtée afin d'aller dénoncer ceux qui ont pris un verre chez elle et expliquer pourquoi les malfaiteurs sont entrés chez Epitace et non chez Dix personnes dont six femmes arrêtées en com- elle. Signalons que juste après l'attaque du 16 avril 2021, avaient été arrêtées huit personnes à savoir Frédéric Nzibavuga, ex-administrateur de la commune Rusaka; deux enseignants dont Salvator Kabayeneza de l'ECOFO Bukwavu; Jean Pierre Ndayizeye, enseignant à l'ECOFO Kibimba; Hermès Gahungu, enseignant du Lycée Communal Bukwavu; Estelle et Micheline, toutes commerçantes de Rusaka, Ferdinand, conducteur de taximoto et Goreth.

Quatre personnes arrêtées en commune et province Kirundo

En date du 20 avril 2021, le commissaire provincial de Kirundo, Jean Marie Kabura a arrêté 4 masaï, commerçants ambulants des sandales et des ceintures en cuir en provenance de la Tanzanie. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par cette autorité de faire l'espionnage pour le compte des rebelles. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés

après 8 heures de détention au cachot de la PJ Kirundo.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Dix personnes dont six femmes arrêtées en commune Rusaka, province Mwaro

Quatre personnes arrêtées en commune et province Kirundo

II. DE LA JUSTICE

Un détenu mort dans la prison de Gitega

En date du 24 avril 2021, vers 16 heures, dans la prison de Gitega, le général Major Cyrille Ndayirukiye est mort subitement après avoir passé l'avant midi à laver ses habits. Selon des sources sur place, à l'annonce de sa mort, des responsables de la police et du SNR à Gitega se sont introduits dans la prison de Gitega pour prendre toutes ses affaires. Cependant, les codétenus de la victime leur ont refusé d'abord l'accès aux affaires en leur disant qu'elles appartiennent à sa famille et une dispute s'est ensuite soldée par l'utilisation de la force par

ces autorités policières et vers 20 heures, ils ont emporté les habits, le matelas, le téléphone et tous ses documents notamment ceux liés à son dossier dans lequel il était accusé du coup d'État du 11 au 13 mai 2015. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Kibumbu, en province Mwaro après avoir manqué de place aux hôpitaux les plus proches notamment de Gitega et de Karuzi. Signalons que le général Cyrille souffrait de l'hypertension et avait demandé à être traité par un médecin choisi par sa famille mais sa demande avait été rejetée.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Une maison détruite en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 23 avril 2021, vers 21 heures, au centre de négoce de la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une maison commerciale appartenant à Dieudonné Ndaruhekeye, a été détruite par un groupe d'Imbonerakure dirigés par Elysée Ntahondereye alias Rwanyakuye, son fils Kibenga de la même zone. Selon des sources sur place, des portes, des fenêtres et une partie des murs ruzi.

ont été détruites à l'aide des gourdins et des marteaux. Selon les mêmes sources, un dossier judiciaire lié à cette maison avait été porté en appel à la CNTB à Bujumbura par Ndaruhekeye contre Rwanyakuye et Ndaruhekenye venait de gagner le procès. Le commissaire communal de Police, Alexandre Ndamama appuyé par le responsable provincial du SNR ont arrêté Elysée Ntahondereye, son Dieudonné et son frère Léonce, tous de la colline fils Dieudonné et Léonce qui ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police à Ka-

IV. DE LA GOUVERNANCE

Deux infirmiers arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2021 indique qu'en date du 13 avril 2021, au CDS Nyabigina, commune Nyanza-lac, province Makamba, Ephraïm et Fabien, respective- ments ont été signalés dans plusieurs structures de ment titulaire et adjoint à ce CDS, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac après inter-

rogatoire au BDS. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de détournement d'un stock d'alithérapeutiques communément ments «ibikarango» destinés aux enfants mal nourris. Selon les mêmes sources, plusieurs cas de détournesoins dans la province sanitaire de Makamba, ces derniers jours.

V.DES FAITS SECURITAIRES

V.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbu- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, zi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2021 indique qu'en date du 6 avril 2021, tout près du CDS Rubirizi, sur la colline Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré à la va vite sur l'ordre de Jean Marie Nahishakiye, chef de zone Rubirizi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

province Cibitoke

En date du 19 avril 2021, vers 18 heures, sur la sous -colline Karurama, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, en face de l'hôtel Grand et Green Garden Hôtel, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé, à un kilomètre du chef-lieu de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, ce corps était enveloppé dans un sac qui dégageait une odeur nauséabonde et des mouches y étaient en grand nombre. Selon les mêmes sources, vers 19 heures, la police de la protection civile accompagnée d'Anicet Saïdi, Chef de cabinet du gouverneur, des Imbonerakure et des agents de la Croix Rouge a embarqué ce corps dans le véhicule d'Albert Nsekambabaye, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Cibitoke vers une destination non communiquée.

V.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en Infanticide en commune Nyabihanga, province commune Bukeye, province Muramvya

commune Bukeye, province Muramvya, un corps du 19 avril 2021 indique que dans la nuit du 10 au sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un 11 avril 2021, sur la colline Taba, commune Nyabichamp de haricots. Selon des sources sur place, hanga, province Mwaro, Emelyne Nshimirimana, Emmanuella Mporengende, cultivatrice, a été dé- âgée de 18 ans, habitant de cette même colline, a noncée par ses voisins quand ils ont vu du sang sur donné naissance à un enfant et l'a égorgé. Selon des ses jambes. Emmanuella a été arrêtée et détenue au sources sur place, le lendemain, vers la mi-journée, cachot communal de Bukeye, le même jour, avant la police de cette commune l'a arrêtée. Selon les d'être transférée à la prison de Muramvya en date mêmes sources, les pieds d'Emelyne Nshimirimana du 26 avril 2021.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2021 indique qu'en date du 16 avril 2021, sur la colline Kivyeyi, commune Kiganda, province Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, Didacienne Twagirayezu, âgée de 25 ans, élève, qui avait des médicaments traditionnels a été appréhendée en date du 17 avril 2021 et a avoué avoir volontairement avorté aidée par Constance Kamikazi qui a été aussi arrêtée et détenue au cachot communal de police à Kiganda. En date du 20 avril 2021, les deux présumées auteures ont été conduites à la prison de Muramvya.

Mwaro

En date du 24 avril 2021, sur la colline Rweteto, Une information parvenue à la Ligue Iteka en date commençaient à gonfler. Le cadavre du bébé a été enterré par la population sur l'ordre de l'administration.

> Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukeve, province Muram-

> Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda, province Mu-

> Infanticide en commune Nyabihanga, province Mwaro

V.3.AUTRES FAITS SECURITAIRES

vince Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2021 indique qu'en date 17 avril 2021, deux militaires se trouvant sur des positions de la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline Ga-

> Deux militaires blessés en commune Mabayi, province Cibitoke

Un évêque catholique du diocèse de la province Bururi et ses 18 chrétiens blessés suite à l'effondrement d'une passerelle en commune et province Makamba

Deux militaires blessés en commune Mabayi, pro- d'hommes à main armée non identifié. Selon des sources sur place, en date du 18 avril 2021, vers 15 heures, ces blessés ont été amenés par leurs compagnons d'arme au chef-lieu de la commune Mabayi. Selon les mêmes sources, ce groupe était en provenance de la zone Bumba, de la même commune.

fumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, pro- Un évêque catholique du diocèse de la province vince Cibitoke, ont été blessés suite aux affronte- Bururi et ses 18 chrétiens blessés suite à l'effonments entre des militaires en patrouille et un groupe drement d'une passerelle en commune et province Makamba

> Dans l'après-midi du 23 avril 2021, sur la rivière Mutsindozi, zone Gitaba, commune et province Makamba, Salvator Niciteretse, Evêque Catholique du diocèse de la province Bururi et ses 18 chrétiens ont été blessés suite à l'effondrement d'une passerelle de la rivière Mutsindozi. Selon des sources sur place, ils effectuaient une mission d'évaluation des besoins pour réhabiliter cette passerelle. Selon les mêmes sources, certains blessés ont été évacués vers l'hôpital Makamba tandis que l'Evêque a été conduit à l'Hôpital Kira de Bujumbura.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de violations du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique et de la privation de liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs des crimes sans parti pris.